

Compte rendu Conseil de quartier Centre du Mercredi 7 Décembre 2016

- M. Yves Nicolin, Maire de Roanne,
- Mme Marie-Laure Burnichon, Présidente du conseil Centre,
- M. Edmond Bourgeon, Adjoint, en charge de la Sécurité, Tranquillité et Santé Publique, et Vice-Président du conseil de quartier Centre,
- les membres du conseil de quartier Centre,
- M. Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
- M. Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- M. Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Mme Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

M. Bourgeon et Mme Burnichon accueillent l'assemblée, remercient les conseillers et les services pour leur présence.

La « Boutique test »

Le Maire explique l'engagement de la Ville dans une démarche de « boutique test », initiée par Mme Rotkopf, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métier et de l'Artisanat, et l'association des commerçants « Les Vitrites de Roanne », ainsi que ses objectifs.

Ces dernières années ont été marquées par une multiplication de grandes surfaces dans les zones commerciales des périphéries des villes, et l'essor incontestable de l'e-commerce. Cette concurrence peut entraîner le déclin de l'activité commerciale en centre-ville si l'on ne s'attache pas rapidement à renforcer l'attractivité du cœur de ville. Dans l'optique d'éviter la désertification, et de faciliter l'installation de nouvelles boutiques, la Ville de Roanne a fait l'acquisition aux enchères, en Février dernier, d'un local commercial au 27, rue Maréchal Foch, et a lancé un appel à projets pour de futurs acquéreurs. Les conditions d'installation dans cette « boutique test » prévoient une année de loyers offerts au porteur de projet retenu. La Ville n'a pas vocation à rester propriétaire d'un local commercial en centre-ville, c'est pourquoi, il sera signé un bail précaire d'une durée de trois ans maximum, à l'issue duquel, le porteur de projet pourra se porter acquéreur.

A la demande de Mme Murard, M. le Maire valide l'intégration de Mme Burnichon, dans le jury de sélection du projet de la boutique test.

Des conseillers s'expriment sur les problématiques du stationnement payant. M. le Maire rappelle les conditions très avantageuses de stationnement à Roanne, au regard des autres villes moyennes, et indique par ailleurs, que le choix d'une totale gratuité de stationnement engendrerait inévitablement une hausse des impôts. Un abonnement annuel pour un résident s'élève à 97€/an, soit 0.26€/jour.

Le retour sur la réunion du 4 Novembre avec les Présidents.

Mme Burnichon relate la très bonne ambiance de ce dîner de travail organisé par M. le Maire ; il conviait les Présidents des 8 conseils de quartier et leurs vice-présidents. Cette rencontre a notamment mis en valeur le travail constructif des conseils de quartier, leur rôle aujourd'hui reconnu, et l'implication de tous ses membres.

Le projet « Propreté Citoyenneté »

M. Thiéffine rappelle l'historique de ce projet, né d'une proposition du groupe urbanisme, en avril 2015, de travailler en lien avec les étudiants de l'IUT, dans le cadre d'un projet tuteuré, autour de recherches de solutions pour sensibiliser les auteurs d'incivilités, à leurs obligations et aux règles du « bien vivre ensemble ». Cet exercice universitaire est également l'opportunité pour les étudiants de rencontrer les élus et les services d'une collectivité territoriale, de découvrir un conseil de quartier, et souligne à cet égard, le rôle important du conseil Centre dans le suivi de ce projet, et la particulière mobilisation de tous les acteurs.

M. Guillot détaille les différentes phases du projet : sensibilisation auprès des collégiens des classes de 5^{ème}, du collège Jules Ferry, courant Janvier 2017, questionnaire d'enquête auprès des habitants en vue d'une demi-journée d'actions de propreté dans le quartier Paris, le Samedi 11 Mars 2017 à 9h, rendez-vous donné dans le hall de l'IUT autour d'un café. Cette opération de propreté prévoit des actions de nettoyage et désherbage, par des groupes de participants, équipés de gilets fluorescents, de gants et de binettes fournis par la Ville, tout au long d'un parcours restant à déterminer. Une large communication entourera préalablement cette démarche innovante à Roanne, et transposable à d'autres quartiers.

M le Maire exprime sa satisfaction de ce projet.

La procédure de « rappel à l'ordre »

S'agissant des incivilités, M. Bourgeon explique le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre, issue de la loi du 5 Mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, que Roanne est la première ville à mettre en application. Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sureté, à la sécurité et la salubrité publique dans la commune, et il est exclu en cas de faits criminels ou de délits, ou lorsqu'une plainte a déjà été déposée ou une enquête judiciaire est en cours.

A ce jour, 8 personnes ont été convoquées auprès de M. Bourgeon et M. Murzi, chargés de dispositif, dans le cadre de cette procédure qui prévoit la possibilité de demander des réparations financières lors de dégradations constatées.

Par ailleurs, M. Bourgeon indique que des agents ASVP seront autorisés à travailler en « tenue bourgeoise », (c'est à dire en tenue civile), dans l'objectif de repérer plus facilement les individus auteurs d'incivilités, et enfin qu'un accord du Procureur de la République valide l'utilisation de la vidéo-surveillance autour des sites de points d'apport volontaire. M. le Maire précise que tout ne pourra pas être résolu, pour autant, la Ville enregistre une chute significative de la délinquance depuis 2014.

La voirie

M. Jandard donne les réponses aux demandes en cours. (tableau ci-joint).

- Le « laisser passer » au sortie de la rue Beaulieu sur la rue Brison pénalise les transports en commun. M. le Maire indique que ce feu tricolore avait été identifié comme causant de réelles difficultés de traversée pour les piétons ; l'essai de ce nouvel aménagement a été vraisemblablement concluant, fluidifiant la circulation et répondant à une demande de sécurisation. Mme Burnichon rappelle que ces aménagements ont été réalisés à la demande du conseil de quartier.
- Absence de marquage au sol rue Raffin : il sera programmé dans le même temps que celui du stationnement.

Les animations

- Vendredi 30 Décembre : « Feuilleton lecture itinérant » par Régis Maynard, autour d'un circuit avec 2 départs de l'office du tourisme, à 13h45 et 15h45, et une 1^{ère} série de « racontars » de 15min, puis direction Amicale Laïque de Roanne pour une 2^{ème} série de « racontars », puis Chapelle St Michel avec une 3^{ème} série et enfin direction restaurant « la Place Rouge » pour une 4^{ème} et dernière série de « racontars ». Inscription vivement conseillée, par mail: conseildequartiercentre@gmail.com.
- Mme Burnichon rappelle le projet en cours du groupe Patrimoine, autour de l'identification d'un certain nombre de bâtiments remarquables de la ville. L'élaboration du projet doit se poursuivre en lien avec le service culturel de la Ville de Roanne et l'Office de Tourisme.
- Un prochain projet autour d'anecdotes diverses est en réflexion, et fera appel à la mémoire orale des roannais. Effectivement, les « Balades de Charles » de Décembre 2015 ont donné l'occasion à de nombreux participants d'évoquer des souvenirs roannais que des conseillers ont souhaité raviver dans un projet de recueil de la mémoire, qu'ils développeront durant l'année 2017.

Les questions diverses

- M. le Maire informe du point d'étape des conseils de quartier qui sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du 14 Décembre. Tous les Présidents de quartier sont invités à cette séance qui mettra à l'honneur le rôle et l'activité des conseils de quartier.
- Un conseiller interroge sur les délais de mise en place de la fibre optique à Roanne. Il est important de souligner que la Loire fait partie des trois départements en France les plus en avance dans ce domaine, puisque l'objectif national est de permettre l'accès à la fibre pour 80 % de la population d'ici fin 2020. Sur une première zone regroupant les communes de Roanne, Le Coteau, Mably, Riorges, Commelle-Vernay et Villerest, l'opérateur Orange pilote à lui seul le chantier, et déploie son propre réseau qui ne sera pas ouvert aux abonnements d'autres fournisseurs d'accès Internet. Pour les 34 autres communes de Roannais Agglomération, le Siel s'est engagé à relier chaque habitation au THD d'ici 2020. Les opérateurs pourront commercialiser des offres au fur et à mesure du déploiement. C'est pourquoi Roannais Agglomération a décidé de s'engager dans le programme de réseau d'initiative publique THD42 pour assurer un même niveau de service à tous ses habitants. Roannais Agglomération a alors intégré le programme de couverture très haut débit (THD42) porté par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL) et le Conseil Départemental de la Loire, avec l'objectif de déployer la fibre optique jusque chez l'habitant, sur tout son territoire, d'ici 2020, pour un budget de 9 400 000 €, et ce, sans pour autant avoir recours à une hausse des impôts, contrairement à d'autres collectivités.
- Une personne du public signale des chats errants rue Paul Bert. M. le Maire confirme sa connaissance de cette problématique et indique que la Police Municipale est déjà intervenue plusieurs fois. *A réception de ce compte-rendu, une capture des chats rues Paul Bert et des Aqueducs est prévue début janvier, et le positionnement des cages est validé avec les syndics de copropriété et gestionnaires des immeubles 2 rue Paul Bert, 17 et 28/30 rue des Aqueducs. Des cages pourraient également être posées chez M Dubuis, propriétaire favorable à cette démarche. La pose des cages se fera sur les sites en fonction du nombre de cages disponibles et de la pertinence par rapport au nombre de chats, ce qui peut être évolutif en cours d'opération. L'opération durera du 5 au 21 Janvier 2017.*
- M. Thorat signale une invasion de pigeons dans sa propriété 1, rue Benoit Malon. Le service Sécurité Santé Publique de la Ville de Roanne sera saisi de ce signalement.

- Mme Gauthier demande des informations sur les aides à la rénovation de façades. M. le Maire répond que les subventions pouvaient atteindre 2000 € l'an dernier. Pour rendre la démarche plus incitative, ce montant a été porté à 5000 €, plafonné à 50% des dépenses, toujours dans le périmètre des quartiers prioritaires. En 2017, seront éligibles les rues Jean Jaurès et Victor Basch. Les dossiers sont à retirer au service Urbanisme de la Ville de Roanne, et c'est un budget global de 100 000 € qui sera consacré à ce dispositif. M. le Maire précise enfin que la loi impose de ravalier la façade d'un immeuble au moins une fois tous les 10 ans. Lorsque le propriétaire ou le syndic de copropriété n'accomplit pas ces travaux, le Maire peut lui adresser une injonction. En cas de refus, la procédure peut aboutir à une exécution d'office. Pour autant, la Ville de Roanne n'a jamais encore usé de ce droit.
- Quel est le devenir de la Caisse d'Épargne rue Brison ? La Ville qui ne se portera pas acquéreur de ce bien, ne dispose pas d'informations. Pour autant, il sera rappelé au propriétaire ses obligations de nettoyage au devant du site.
- Certains commerces de la Rue Victor Bach n'ont pas délimité leurs terrasses. Le service Affaires Commerciales de la Ville procèdera à des vérifications.
- M. Roux souligne le bel aménagement du parking rue des Fossés, et demande si les places seront matérialisées. Oui, il s'agira d'un stationnement limité.
- Mme Burnichon informe :
 - ↳ de l'arrivée de Mme Monique Berchoux au conseil Centre et lui souhaite la bienvenue. Mme Berchoux vient de quitter le conseil Hôtel Saint Roch, en raison de son déménagement en centre-ville,
 - ↳ de la naissance de Marius, petit-fils de Mme Chamussy, et lui adresse, au nom de tous les conseillers, ses félicitations.
- Lundi 12 Décembre à 18h30, à l'Amicale Laïque, atelier « Urbanisme » suivi d'un repas de fin d'année entre tous les conseillers.
- Mercredi 11 Janvier 2017 à 18h45, à l'Amicale Laïque, atelier « Patrimoine Animations ».

Le projet Foch Sully

M. le Maire informe de la quasi-totalité des acquisitions par la Ville. Le 9 Janvier 2017 sera la date butoir de remise des offres par les investisseurs.

Les fouilles archéologiques n'ont rien révélé.

En réponse à un conseiller, M. le Maire indique enfin que le commerce Simply Market sera effectivement démoli pour être reconstruit dans le nouveau centre commercial.

**Le prochain conseil de quartier Centre
aura lieu Lundi 13 Mars 2017 à 18h30 à l'Espace Congrès**